



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-34001>

Département(s) de publication : **35**

Annonce n° **26-34001**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-27252

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Syndicat départemental d'énergie 35

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20005042500020

Ville : THORIGNE FOUILLARD

Code postal : 35236

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 35

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Marché de travaux - Réalisation d'un réseau de chaleur sur la commune de bain de Bretagne (35).

Code CPV principal - Descripteur principal : 45232140

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Les travaux faisant l'objet de la présente consultation concernent la réalisation du réseau de chaleur de la commune de Bain-de-Bretagne.

Critères d'attribution : Critères énoncés dans les documents de la consultation

Section 4 - Informations rectificatives

- Précisions apportées aux modalités de révision des prix suite aux questions des candidats. L'Entité Adjudicatrice procède à la correction des indices de référence (remplacement de l'indice TP01d par l'indice TP10d) et modifie la méthode de détermination de la formule globale de révision. La pondération des indices (coefficients A, B et C) est désormais à proposer par le candidat au sein de l'Acte d'Engagement (ATTR1) rectifié, en cohérence avec sa Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF). Ces éléments pourront faire l'objet d'échanges lors de la négociation et seront définitivement validés lors de la mise au point du marché. Les candidats doivent impérativement utiliser les nouvelles pièces (ATTR1 et CCAP modifiés).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/04/2026